

**LES DOSSIERS DE LA DREES**

---

**N° 81 • juillet 2021**

# **Le logement adapté, un tremplin vers le logement ordinaire**

**Caractéristiques et parcours résidentiels  
des personnes logées dans les foyers de jeunes  
travailleurs, les foyers de travailleurs migrants  
et les résidences sociales**

Pierre-Yves Cabannes (DREES), Pierre-Antoine Chauvin (DREES/Université Paris Nanterre)



# **Le logement adapté, un tremplin vers le logement ordinaire**

**Caractéristiques et parcours résidentiels  
des personnes logées dans les foyers de jeunes  
travailleurs, les foyers de travailleurs migrants  
et les résidences sociales**

Pierre-Yves Cabannes (DREES), Pierre-Antoine Chauvin (DREES/Université Paris Nanterre)

Remerciements : Anthony Caruso (DREES)

---

**Retrouvez toutes nos publications sur : [drees.solidarites-sante.gouv.fr](https://drees.solidarites-sante.gouv.fr)**

**Retrouvez toutes nos données sur : [data.drees.solidarites-sante.gouv.fr](https://data.drees.solidarites-sante.gouv.fr)**



**LES DOSSIERS DE LA DREES**

---

**N° 81 • juillet 2021**

# **Synthèse**

# **Le logement adapté, un tremplin vers le logement ordinaire**

**Caractéristiques et parcours résidentiels  
des personnes logées dans les foyers de jeunes  
travailleurs, les foyers de travailleurs migrants  
et les résidences sociales**

Pierre-Yves Cabannes (DREES), Pierre-Antoine Chauvin (DREES/Université Paris Nanterre)

Retrouvez toutes nos publications sur : [drees.solidarites-sante.gouv.fr](https://drees.solidarites-sante.gouv.fr)

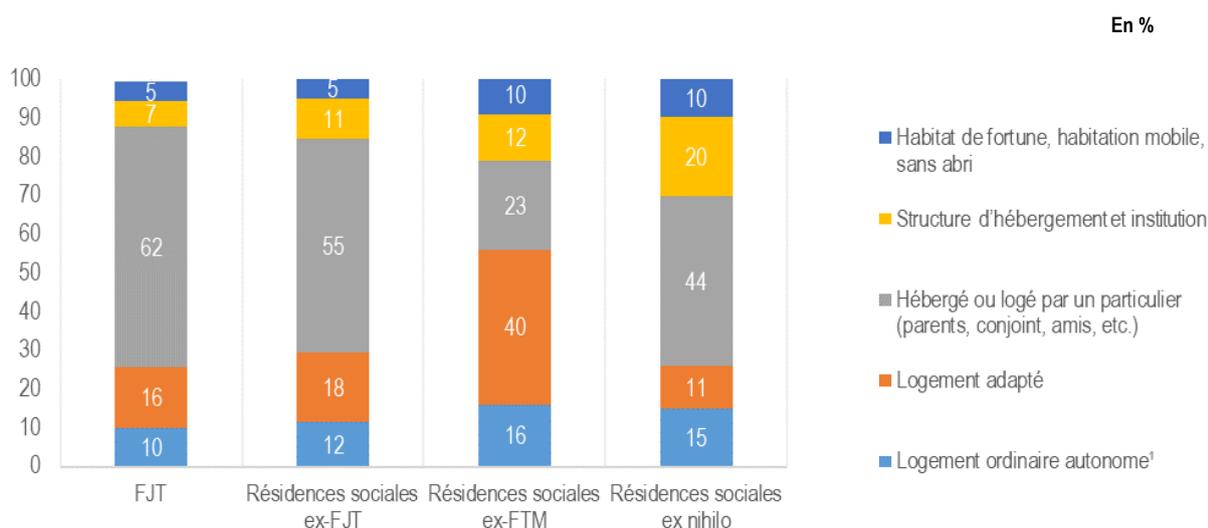
Retrouvez toutes nos données sur : [data.drees.solidarites-sante.gouv.fr](https://data.drees.solidarites-sante.gouv.fr)

# SYNTHÈSE

## Près de 160 000 personnes en logement adapté, dont une majorité d'hommes seuls sans enfant

Fin 2016, 159 000 personnes étaient logées dans un logement dit « adapté ». Ce chiffre recouvre des réalités sociales et institutionnelles très différentes selon la catégorie de logement adapté concernée. Les foyers de jeunes travailleurs (FJT, 35 000 personnes) ont vocation à loger des jeunes actifs ou en voie d'insertion. Près de 80 % ont moins de 25 ans et deux tiers ont un emploi. Les foyers de travailleurs migrants (FTM, 38 000 personnes) et les résidences sociales qui sont issues de la transformation d'anciens FTM (52 000 personnes) accueillent traditionnellement des hommes isolés issus de l'immigration, dont une part importante a vieilli dans ces établissements. Les personnes à la retraite représentent ainsi près du tiers des effectifs présents. Les écarts d'ancienneté relevés entre les différents types de logement adapté témoignent de ces différences : près de 50 % des résidents de FTM y vivent depuis cinq ans ou plus, tandis que seuls 1 % des habitants de FJT dépassent cette durée. Les résidences sociales créées *ex nihilo* (25 000 personnes) se caractérisent quant à elles par une plus grande mixité de peuplement et notamment par la présence d'un peu plus de familles. Environ trois quarts des adultes logés sont des hommes seuls sans enfant, près de la moitié est d'une nationalité hors de l'Union européenne.

### Graphique A • Conditions de logement juste avant l'entrée dans l'établissement, selon le type de logement adapté



FJT : foyers de jeunes travailleurs ; FTM : foyers de travailleurs migrants.

1. La modalité « logement ordinaire autonome » inclut ici les logements du parc locatif social et du parc privé « autonome » (locataires, sous-locataires, accédants à la propriété, propriétaires).

**Note** > En raison d'une non-réponse trop importante concernant les conditions de logement juste avant l'entrée, les chiffres relatifs aux FTM ne sont pas présentés ici.

**Lecture** > 62 % des personnes logées dans un FJT fin 2016 vivaient chez leur(s) parent(s), leur conjoint ou un tiers juste avant leur entrée dans l'établissement.

**Champ** > France entière (hors Mayotte), personnes logées au 15 décembre 2016 en FJT ou résidence sociale (hors établissements ADOMA).

**Source** > DREES, enquête auprès des établissements et services en faveur des adultes et familles en difficulté sociale (ES-DS) 2016.

Concernant leur situation résidentielle juste avant l'entrée dans l'établissement, la moitié des personnes présentes au 15 décembre 2016 (hors FTM) vivaient précédemment chez leur(s) parent(s), leur conjoint ou un tiers. Leur part atteint même 62 % au sein des FJT et 55 % au sein des résidences sociales ex-FJT (*graphique A*), dont le public est le plus jeune. Les anciens occupants du parc de logements ordinaires autonomes (parc locatif privé ou social) représentent entre 10 % et 16 % des effectifs présents. Une part importante des résidents provient d'un autre établissement de logement adapté, particulièrement en résidences sociales ex-FTM où le public est plus âgé.

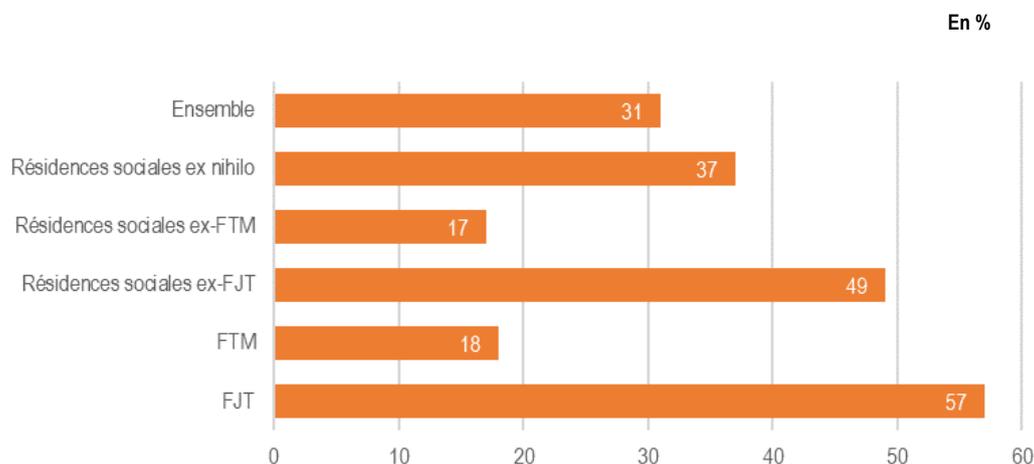
## Le logement adapté s'affirme comme un tremplin vers le logement ordinaire autonome

Environ un tiers des occupants présents au 1<sup>er</sup> janvier 2016 ont quitté leur logement adapté durant l'année 2016 (*graphique B*). Ils sont en moyenne restés près de trois ans et demi (40 mois) dans l'établissement. Plus de la moitié des sortants (hors FTM) ont accédé au logement ordinaire autonome (parc locatif social et privé) tandis que la part des personnes sans abri, en habitat de fortune ou en habitation mobile est passée (parmi les sortants) de 6 % à l'entrée à 1 % au moment de la sortie. De même, la part pour les centres d'hébergement est passée de 9 % en provenant à 1 % y sortant. Des disparités se font jour lorsque l'on tient compte des types de logement adapté. Ainsi, la part de sortants en cours d'année parmi les résidents en début d'année oscille entre 17 % pour les anciens FTM transformés en résidences sociales et 57 % pour les FJT.

On constate une certaine inertie des statuts d'occupation. En effet, les sortants ont une propension plus grande à retrouver, au moment de leur sortie, une condition résidentielle équivalente à celle connue au moment de l'entrée. Ainsi, près de 50 % des sortants ayant vécu précédemment dans un logement autonome du parc privé y retourneront au moment de leur sortie. On observe par ailleurs un accès différentiel au logement social. Si le taux d'accès au logement social<sup>1</sup> des personnes en résidences sociales créées *ex nihilo* s'élève à 19 %, ce taux est de 8 % pour les résidences sociales issues de la transformation des FTM. Les accédants au parc social sont sous-représentés parmi les sortants de FJT, ceux-ci étant souvent contraints de retourner vivre chez leurs parents ou d'être hébergés chez un tiers. Les devenir résidentiels des occupants de logements adaptés sont, en outre, très contrastés selon leur statut professionnel. Les personnes ayant une activité professionnelle sont surreprésentées parmi les accédants au logement ordinaire autonome. À l'inverse, les personnes au chômage ou inactives dépendent plus fortement de leurs réseaux de solidarité pour obtenir un hébergement temporaire et sont davantage exposées à leur sortie à des situations de « sans-abrisme », très rares toutefois.

Toutes les personnes ne sont pas, cependant, amenées dans un laps de temps court à sortir de logement adapté. Ainsi, un quart des résidents de FTM sont présents depuis plus de treize ans dans l'établissement, un quart des résidents d'ex-FTM l'étant depuis plus de onze ans.

### Graphique B • Taux de sortie dans l'année, selon le type de logement adapté



FJT : foyers de jeunes travailleurs ; FTM : foyers de travailleurs migrants.

**Note** > Le taux de sortie désigne la proportion de personnes quittant l'établissement en cours d'année parmi celles y résidant en début d'année. Nous utilisons par commodité de langage le terme « sortie dans l'année ». Il s'agit en fait d'une sortie entre le 2 janvier et le 15 décembre.

**Lecture** > 37 % des personnes logées dans une résidence sociale *ex nihilo* au 1<sup>er</sup> janvier 2016 sont sorties de l'établissement en 2016.

**Champ** > France entière (hors Mayotte), personnes logées au 1<sup>er</sup> janvier 2016 en FTM, FJT ou résidence sociale.

**Source** > DREES, enquête auprès des établissements et services en faveur des adultes et familles en difficulté sociale (ES-DS) 2016.

<sup>1</sup> Proportion parmi les personnes logées au 1<sup>er</sup> janvier 2016 de celles sorties dans l'année en devenant locataires du parc social.



# SOMMAIRE

---

■ SYNTHÈSE .....	6
■ LES PROFILS DES PERSONNES EN LOGEMENT ADAPTÉ .....	10
Une majorité d'hommes seuls sans enfant et qui exercent une activité professionnelle ou sont retraités .....	13
Des ressources financières issues principalement des revenus d'activité, des pensions de retraite et du RSA.....	15
En FJT, trois personnes sur cinq vivaient précédemment chez leur(s) parent(s), leur conjoint ou un tiers .....	17
Un quart des résidents de FTM y vivent depuis plus de treize ans .....	18
■ LES PARCOURS DE SORTIE DU LOGEMENT ADAPTÉ EN 2016.....	21
Environ un tiers des occupants présents au 1 <sup>er</sup> janvier 2016 ont quitté leur logement durant l'année 2016.....	21
Plus de la moitié des sortants accèdent au logement ordinaire autonome.....	23
Une inertie des statuts d'occupation et un accès différentiel au logement social ..	26
Des devenir résidentiels contrastés selon le statut d'activité des résidents .....	28
■ POUR EN SAVOIR PLUS.....	31
■ ANNEXE 1 Comparaison des caractéristiques sociodémographiques des adultes logés, selon l'opérateur gérant l'établissement et taux de sortie du logement adapté .....	32

## ■ LES PROFILS DES PERSONNES EN LOGEMENT ADAPTÉ

Ce que l'on désigne habituellement par « logement adapté » regroupe une partie des logements-foyers, ceux destinés aux jeunes travailleurs, aux travailleurs migrants et aux personnes défavorisées. Les logements-foyers<sup>2</sup> sont des établissements destinés au logement collectif à titre de résidence principale, associant à la fois des locaux privatifs (meublés ou non) et des espaces communs affectés à la vie collective. Il s'agit d'une forme de logement hors du logement de « droit commun » ou « logement ordinaire ». Le logement adapté comporte plus précisément trois catégories : les foyers de jeunes travailleurs (FJT), les foyers de travailleurs migrants (FTM) et les résidences sociales. Ces dernières sont, dans ce *Dossier de la DREES*, dissociées en trois sous-groupes, selon qu'elles sont issues de la transformation de FJT (résidences sociales « ex-FJT »), de la transformation de FTM (résidences sociales « ex-FTM ») ou créées *ex nihilo* (résidences sociales « *ex nihilo* »). Une sous-catégorie des résidences sociales, les maisons relais (ou pensions de famille), n'est pas analysée ici (cf. encadré 1) mais a déjà été intégrée à plusieurs études de la DREES<sup>3</sup>.

Le logement adapté se distingue de l'hébergement, même si les frontières peuvent parfois être floues. Les résidents en logement adapté sont *a priori* en moins grandes difficultés économiques que les personnes hébergées et ont des besoins d'accompagnement social moindres. Formellement, ils signent un contrat d'occupation et paient une redevance (mais pas un loyer). Dans une grande partie des établissements, ils peuvent percevoir des aides au logement, ce qui n'est pas le cas des personnes en centres d'hébergement.

D'après l'enquête auprès des établissements et services en faveur des adultes et familles en difficulté sociale (ES-DS) de 2016 (*encadré 1*), 158 700 personnes étaient accueillies dans plus de 1 700 établissements de logement adapté au 15 décembre 2016. Les premières formes de logement adapté du point de vue historique sont les FJT et les FTM. Les premiers ont pour mission d'accueillir des jeunes de moins de 30 ans en activité ou en voie d'insertion, les seconds avaient historiquement pour but de loger transitoirement des travailleurs d'origine étrangère. Fin 2016, il y avait 434 FJT et 247 FTM. Ils accueillaient respectivement 22 % et 24 % du total des effectifs en logement adapté (*tableau 1*).

**Tableau 1** • Effectifs présents dans les dispositifs de logement adapté

	Nombre d'établissements	Effectifs présents	Effectif moyen	Répartition des effectifs (en %)
FJT	434	34 600	80	22
FTM	247	37 700	153	24
<b>Résidences sociales dont</b>	<b>1 046</b>	<b>86 500</b>	<b>83</b>	<b>54</b>
<i>ex-FJT</i>	142	9 800	69	6
<i>ex-FTM</i>	402	51 700	129	33
<i>ex nihilo</i>	502	25 000	50	16
<b>Ensemble</b>	<b>1 727</b>	<b>158 700</b>	<b>92</b>	<b>100</b>

**Lecture** > Les FJT accueillaient 34 600 personnes au 15 décembre 2016, soit 22 % du total des personnes logées dans un logement adapté.

**Champ** > France entière (hors Mayotte), personnes logées au 15 décembre 2016 en FTM, FJT ou résidence sociale.

**Source** > DREES, enquête auprès des établissements et services en faveur des adultes et familles en difficulté sociale (ES-DS) 2016.

<sup>2</sup> Voir article L. 633-1 du Code de la construction et de l'habitat.

<sup>3</sup> Cabannes, P.-Y., Sigal, M. (2019), Chauvin, P.-A. (2021) et Pliquet, E. (2019).

Créées en 1994, les résidences sociales offrent, quant à elles, des logements supposés temporaires à des personnes rencontrant des difficultés d'ordre économique ou social et ayant besoin d'un logement de transition. Fin 2016, on comptait 1 046 résidences sociales (hors maisons relais), accueillant 54 % des personnes logées. Parmi ces établissements, 142 étaient issus de la transformation de FJT, 402 étaient issus de la transformation de FTM et 502 avaient été créés *ex nihilo*.

L'édition 2016 de l'enquête auprès des établissements et services en faveur des adultes et familles en difficulté sociale (ES-DS) est la première à collecter des données individuelles relatives aux personnes logées en FTM, en FJT et en résidences sociales. Auparavant, seules des données agrégées étaient collectées pour le public de ces établissements. Cela permet ainsi, pour la première fois, une analyse détaillée de leurs caractéristiques et de leurs trajectoires. Toutefois, pour les établissements relevant de l'opérateur ADOMA, certaines informations demandées dans l'enquête ne sont pas du tout renseignées ou presque. Ces établissements ont donc été exclus d'un certain nombre de figures de ce *Dossier de la DREES (encadré 1)*. Par ailleurs, pour certaines informations (par exemple, sur le logement avant l'entrée dans l'établissement ou la perception d'allocations), la non-réponse partielle est assez élevée, y compris pour les autres établissements. Certaines figures ont donc une portée plus exploratoire. Enfin, le redressement statistique pour tenir compte de la non-réponse totale a été effectué afin de pouvoir travailler hors établissements ADOMA, y compris à l'échelle régionale, pour les FJT et les résidences sociales (y compris en distinguant les résidences ex-FJT, ex-FTM et *ex nihilo*) mais pas pour les FTM. Aussi, pour les figures où il n'est pas possible de travailler en incluant les établissements ADOMA, les FTM sont exclus. Le taux de non-réponse partielle est indiqué dans les légendes de chaque figure, ainsi que la prise en compte ou non des établissements ADOMA.

## Encadré 1 • Source et champ de l'étude

### La source : l'enquête ES-DS

L'enquête quadriennale de la DREES auprès des établissements et services en faveur des adultes et familles en difficulté sociale (ES-DS) porte sur l'activité des établissements, leur personnel et les personnes qu'ils accueillent ou qui en sont sorties. L'activité et le public accueilli sont décrits au 15 décembre. Les sorties d'établissements observées portent sur l'année civile. Ce sont les établissements qui répondent à l'enquête et non le public accueilli ou sorti de l'établissement. L'enquête existe depuis 1982. La dernière vague disponible porte sur 2016. La collecte de cette vague s'est terminée en juillet 2017. Une nouvelle vague de l'enquête ES-DS (ES-DS 2020-2021) est collectée au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2021. Les premiers résultats seront disponibles à la mi-2022.

L'enquête porte historiquement sur les centres d'hébergement. Sept catégories de centres étaient présentes dans l'enquête ES-DS 2016. Deux font partie de l'hébergement dit généraliste : les centres d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS) et les « autres centres d'accueil », qui sont des centres d'hébergement d'urgence, de stabilisation ou d'insertion hors CHRS. Trois catégories d'établissements font partie du dispositif national d'accueil des demandeurs d'asile et des réfugiés : les centres d'accueil pour demandeurs d'asile (Cada), les établissements d'accueil temporaire service de l'asile (AT-SA) et les centres provisoires d'hébergement (CPH). Parmi ces centres, figurent aussi les établissements d'accueil mère-enfant (EAME) et les maisons relais (ou pensions de famille), dont les résidences accueil, qui sont des maisons relais dédiées aux personnes ayant un handicap psychique. Les maisons relais sont en fait une forme de résidence sociale (voir ci-dessous) et non un centre d'hébergement. Mais destinées à des personnes en grandes difficultés sociales ou psychologiques, l'analyse de leur public, de leur activité et de leur personnel a été intégrée par la DREES à celle des centres d'hébergement<sup>1</sup>.

Depuis 2016, des données individuelles sont collectées pour décrire les personnes logées en foyers de travailleurs migrants (FTM), en foyers de jeunes travailleurs (FJT) et en résidences sociales (hors maisons relais). Auparavant, seules des données agrégées étaient collectées pour le public de ces établissements. Cela permet ainsi, pour la première fois, une analyse détaillée de leurs caractéristiques et de leurs trajectoires.

### Champ de l'étude

Il existe trois formes de logement adapté, associant locaux privatifs et espaces collectifs :

- **les foyers de jeunes travailleurs (FJT)**, qui ont la particularité d'être à la fois des établissements sociaux et médico-sociaux et des logements-foyers. Ils relèvent ainsi à la fois du Code de l'action sociale et des familles (CASF) et du Code de la construction et de l'habitat (CCH). Les FJT accueillent prioritairement des jeunes en activité ou en voie d'insertion sociale et professionnelle âgés de 16 à 25 ans. Ils ne peuvent accueillir des personnes ayant plus de 30 ans<sup>2</sup>. Les FJT ont un objectif de mixité sociale et accueillent ainsi notamment des jeunes actifs occupés, des étudiants, des apprentis et des demandeurs d'emploi. Les FJT proposent des services adaptés au public jeune et assurent un accompagnement socio-éducatif visant l'accès à l'autonomie et au logement indépendant. Le résident signe un contrat d'occupation avec le gestionnaire du foyer. Les FJT ayant aussi le statut de résidence sociale sont uniquement considérés comme des FJT dans cette étude.

- **les foyers de travailleurs migrants (FTM)** sont des établissements initialement destinés à loger des travailleurs d'origine étrangère. La demande d'accueil se fait directement auprès de l'établissement. Le résident signe un contrat d'occupation avec le gestionnaire du foyer. La durée de l'hébergement n'est pas limitée dans le temps et il n'y a pas de condition d'âge. Plusieurs plans ont été lancés par l'État, depuis les années 1990, afin de transformer les FTM en résidences sociales.

- **les résidences sociales** ont pour objet d'offrir une solution de logement temporaire à des ménages ayant des revenus limités ou rencontrant des difficultés d'accès au logement ordinaire, pour des raisons économiques mais aussi sociales, et pour lesquels un accompagnement social peut s'avérer nécessaire<sup>3</sup>. Les personnes logées en résidence sociale disposent d'un statut d'occupation concrétisé par un contrat écrit avec versement d'une redevance. Chaque résidence a un « projet social » définissant les publics accueillis en priorité et précisant les moyens pour répondre à leurs besoins et faciliter leur accès au logement ordinaire. Les résidences sociales ont un objectif de mixité sociale et donc de diversité des profils accueillis. Il existe plusieurs catégories de résidences sociales :

- **les résidences sociales « ex-FTM » ou « ex-FJT »**, qui sont des établissements issus de la transformation d'anciens foyers, transformation impliquant le plus souvent des travaux de réhabilitation ;

- **les « maisons relais-pensions de famille »**, qui ont pour but d'accueillir de façon durable et dans de petites structures des personnes en grandes difficultés sociales ou psychologiques ;

- **les résidences sociales « ex nihilo »**, qui ne sont donc pas issues de la transformation de foyers et destinées à l'accueil de publics recensés comme ayant besoin d'un logement transitoire.

Tous ces établissements sont dans le champ de l'étude, à l'exception des maisons relais. Fin 2016, 13 500 personnes étaient logées dans 726 maisons relais.

Pour certaines figures du présent *Dossier*, l'analyse est limitée aux « adultes », c'est-à-dire aux personnes qui ne sont pas des enfants accompagnant leur famille ou un groupe. Les adultes peuvent donc être mineurs. Cette restriction est très légère. Les adultes représentent 99 % des personnes en FJT et en FTM, 98 % de celles en résidences ex-FJT, 97 % de celles en résidences ex-FTM et 86 % de celles en résidences ex *nihilo*.

#### Non-réponse et cas particuliers des établissements ADOMA et des FTM

L'enquête ES-DS est une enquête à visée exhaustive. Tous les FTM, FJT et résidences sociales présents dans le fichier national des établissements sanitaires et sociaux (FINESS) ont été interrogés. Cependant, tous n'ont pas répondu. Le taux de réponse des établissements varie selon le type de structure : 61 % pour les FJT, 88 % pour les FTM et 81 % pour les résidences sociales.

Le taux de réponse est plus élevé pour les FTM et les résidences sociales, principalement parce que les établissements relevant de l'opérateur ADOMA ont tous répondu. En effet, pour eux, la collecte des données s'est faite de manière centralisée. Toutefois, un grand nombre d'informations sur les résidents sont manquantes pour les établissements d'ADOMA. Aussi, une grande partie de cette étude exclut ces établissements, notamment lorsqu'elle aborde le statut d'activité, les ressources, la situation résidentielle juste avant l'entrée dans l'établissement ou à la sortie.

Cette restriction n'a pas d'effet sur l'analyse des personnes en FJT mais elle revient à se limiter à 94 % des personnes logées en résidences sociales ex-FJT, à 77 % des personnes logées en résidences sociales *ex nihilo* et surtout à 38 % des personnes logées en FTM ou en résidences sociales ex-FTM (*tableau*).

**Tableau** • Effectifs présents dans les établissements de logement adapté, selon l'opérateur

	Effectifs présents	Effectifs présents dans un établissement ADOMA	Effectifs présents dans un établissement hors ADOMA	Part des effectifs présents dans un établissement hors ADOMA (en %)
FJT	34 600	0	34 600	100
FTM	37 700	23 500	14 200	38
Résidences sociales dont	86 500	38 400	48 100	56
<i>ex-FJT</i>	9 800	600	9 200	94
<i>ex-FTM</i>	51 700	32 100	19 600	38
<i>ex nihilo</i>	25 000	5 800	19 200	77
Ensemble	158 700	61 900	96 900	61

**Lecture** > Les FTM accueillent 37 700 personnes au 15 décembre 2016 dont 14 200 dans un établissement hors ADOMA, soit 38 % du total des personnes logées dans un FTM.

**Champ** > France entière (hors Mayotte), personnes logées au 15 décembre 2016 en FTM, FJT ou résidence sociale.

**Source** > DREES, enquête auprès des établissements et services en faveur des adultes et familles en difficulté sociale (ES-DS) 2016.

Par ailleurs, parmi les établissements ayant répondu à l'enquête, une partie n'a pas fourni de données individuelles (et a dans ce cas uniquement décrit son activité de manière agrégée) ou l'a fait seulement pour une partie des personnes logées. Cette non-réponse totale « supplémentaire » qui, par construction, ne concerne pas les établissements ADOMA, concerne principalement les FTM. Ainsi, au final, 2 300 personnes présentes dans les FTM hors ADOMA ayant répondu à l'enquête (logeant 10 100 personnes) sont décrites individuellement, représentant 14 200 individus logés au 15 décembre 2016. Pour cette raison, mais aussi pour avoir des effectifs suffisants afin de permettre des analyses à l'échelle régionale, il a été décidé lors du calage sur marges aboutissant aux pondérations des données individuelles de ne pas traiter séparément les établissements ADOMA et hors ADOMA pour les FTM, contrairement à ce qui a été fait pour chaque catégorie de résidences sociales. Aussi, il est possible de travailler sur les personnes en résidences sociales hors ADOMA mais pas sur celles en FTM hors ADOMA. C'est pourquoi, dans ce *Dossier de la DREES*, pour les figures où il n'est pas possible de travailler en incluant les établissements ADOMA, les FTM sont exclus du champ de l'analyse.

Des données comparatives sur les caractéristiques sociodémographiques (sexe, âge, situation familiale et nationalité) des personnes, selon qu'elles sont logées dans un établissement ADOMA ou non, sont disponibles dans l'*Annexe*. Dans les FTM et les résidences ex-FTM, qui sont les deux catégories où ADOMA est prédominant, le public est très similaire entre les établissements ADOMA et hors ADOMA, avec toutefois un peu plus de femmes et de Français dans les résidences sociales ex-FTM ADOMA et plus de non-ressortissants de l'Union européenne dans les FTM ADOMA. Il y a plus de différences dans les résidences sociales *ex nihilo*, avec en particulier un public nettement plus âgé dans les établissements ADOMA (36 % ont au moins 50 ans, 14 % moins de 25 ans) que hors ADOMA (respectivement 15 % et 30 %).

<sup>1</sup> Cabannes, P.-Y., Sigal, M. (2019), Chauvin, P.-A. (2021) et Pliquet, E. (2019).

<sup>2</sup> Article D. 312-153-1 du CASF.

<sup>3</sup> Circulaire n° 2006-45 du 4 juillet 2006.

## Une majorité d'hommes seuls sans enfant et qui exercent une activité professionnelle ou sont retraités

Fin 2016, la majorité des adultes<sup>4</sup> logés en FJT sont des hommes seuls sans enfant (62 % contre 36 % de femmes seules sans enfant). Quatre adultes logés sur cinq ont moins de 25 ans et trois sur quatre sont de nationalité française (*tableau 2*). Pour les autres, il s'agit principalement de jeunes provenant d'un pays hors Union européenne. Ces structures ont notamment vocation à accueillir des jeunes adultes (l'âge moyen s'élève à 23 ans) dont l'insertion sur le marché du travail est en cours ou précaire. Si 66 % d'entre eux ont un emploi fin 2016, ils ne sont que 19 % à être titulaire d'un contrat à durée indéterminée (CDI) [*tableau 3*], alors que 27 % sont en alternance (contrat d'apprentissage ou de professionnalisation) et 17 % travaillent dans le cadre d'un contrat à durée déterminée (CDD). 14 % sont étudiants et 8 % en stage de formation. Seuls 8 % sont des chômeurs inscrits à Pôle emploi.

**Tableau 2** • Caractéristiques sociodémographiques des adultes en logement adapté

	FJT	FTM	Résidences sociales			Ensemble
			ex-FJT	ex-FTM	ex <i>nihilo</i>	
<b>Sexe<sup>1</sup></b>						
Femme	37	5	30	10	37	20
Homme	63	95	70	90	63	80
<b>Âge<sup>2</sup></b>						
Moins de 18 ans	7	0	7	0	1	2
De 18 à 24 ans	72	1	51	3	26	24
De 25 à 34 ans	21	11	21	11	32	17
De 35 à 49 ans	0	26	7	24	22	18
De 50 à 64 ans	0	30	6	30	14	19

<sup>4</sup> On appelle « adultes » les personnes qui ne sont pas des enfants accompagnant leur famille ou un groupe. Les adultes peuvent donc être mineurs. Cette restriction est très légère. Les adultes représentent 99 % des personnes en FJT et en FTM, 98 % de celles en résidences ex-FJT, 97 % de celles en résidences ex-FTM et 86 % de celles en résidences *ex nihilo*.

De 65 à 79 ans	0	27	6	27	5	16
80 ans ou plus	0	5	2	5	1	3
<b>Situation familiale<sup>3</sup></b>						
Homme seul sans enfant	62	94	68	88	58	78
Femme seule sans enfant	36	4	27	7	25	17
Homme seul avec enfant(s)	0	0	0	0	1	0
Femme seule avec enfant(s)	0	1	1	2	8	2
Couple sans enfant	2	1	3	1	3	2
Couple avec enfant(s)	0	0	1	1	4	1
Groupe d'adultes avec ou sans enfant(s)	0	0	0	0	0	0
<b>Nationalité<sup>4</sup></b>						
Française	73	25	68	29	53	43
Étrangère ressortissant de l'Union européenne	3	3	5	3	5	4
Étrangère non ressortissant de l'Union européenne	24	71	27	67	42	53

1. Les données relatives au sexe n'ont pas été renseignées pour 2 % des individus.

2. Les données relatives à l'âge n'ont pas été renseignées pour 3 % des individus.

3. Les données relatives à la *situation familiale* n'ont pas été renseignées pour 5 % des individus.

4. Les données relatives à la *nationalité* n'ont pas été renseignées pour 8 % des individus.

**Note** > Les résultats en distinguant le public accueilli dans les établissements gérés par ADOMA et celui dans les établissements hors ADOMA sont présentés en *Annexe 1*.

**Lecture** > Les hommes représentent 80 % des adultes en logement adapté.

**Champ** > France entière (hors Mayotte), personnes logées au 15 décembre 2016 en FTM, FJT ou résidence sociale, hors enfants accompagnant une famille ou un groupe.

**Source** > DREES, enquête auprès des établissements et services en faveur des adultes et familles en difficulté sociale (ES-DS) 2016.

Le peuplement des anciens FJT transformés en résidences sociales conserve en grande partie ces mêmes spécificités sociodémographiques, en dépit de l'objectif de mixité sociale des résidences sociales : légèrement plus âgé (21 % ont plus de 35 ans, contre 0 % au sein des FJT), le public accueilli est également un peu moins féminisé (30 % contre 37 % en FJT). La répartition par nationalité y est similaire et la quasi-totalité des adultes logés sont là aussi seuls et sans enfant. La proportion de personnes en emploi dans les résidences ex-FJT est toutefois nettement moindre (46 %), alors que l'on y compte 8 % de retraités et 17 % de chômeurs (inscrits ou non à Pôle emploi).

Le public accueilli dans les FTM ou les résidences sociales issues de la politique d'« humanisation » et de rénovation des FTM (soit 57 % du total des effectifs en logement adapté) présente des caractéristiques nettement différenciées du public des FJT et des résidences sociales ex-FJT. Destinés initialement aux travailleurs isolés originaires du Maghreb puis d'Afrique subsaharienne, les FTM logent principalement des hommes seuls et sans enfant (94 %) non ressortissant de l'Union européenne (71 %). Les résidents des FTM sont âgés : 62 % d'entre eux ont au moins 50 ans, 32 % au moins 65 ans, 5 % au moins 80 ans. L'âge moyen des occupants adultes est de 56 ans. Compte tenu de la faible rotation au sein de ces établissements, la politique d'ouverture menée par les résidences sociales ex-FTM ne s'est pas traduite par une réelle diversification du public accueilli. On y constate, en effet, une féminisation toute relative des effectifs (10 % au lieu de 5 % pour les FTM) et la structure par âge est quasiment identique.

**Tableau 3** • Répartition des adultes en logement adapté selon leur statut d'activité

	En %			
	FJT	Résidences sociales		
		ex-FJT	ex-FTM	ex nihilo
<b>Ayant une activité professionnelle, dont :</b>	<b>66</b>	<b>46</b>	<b>29</b>	<b>62</b>
Salarié en CDI (y compris intermittent)	19	15	18	29
Salarié en CDD, intérimaire, saisonnier, emplois occasionnels	17	13	7	19
Salarié en contrat aidé	2	2	1	2
Activité d'insertion par l'activité économique (IAE)	0	1	1	1
Activité d'adaptation à la vie active (AVA)	0	0	0	0
Alternance	27	14	0	9
Indépendant	0	0	2	1
Autre	0	0	0	2
<b>En stage de formation</b>	<b>8</b>	<b>9</b>	<b>1</b>	<b>4</b>
<b>Chômeur inscrit à Pôle emploi</b>	<b>8</b>	<b>13</b>	<b>22</b>	<b>15</b>
<b>Chômeur non inscrit à Pôle emploi</b>	<b>1</b>	<b>4</b>	<b>3</b>	<b>2</b>
<b>Retraité</b>	<b>0</b>	<b>8</b>	<b>34</b>	<b>4</b>
<b>Dans l'impossibilité administrative ou médicale d'exercer une activité professionnelle</b>	<b>0</b>	<b>2</b>	<b>7</b>	<b>5</b>
<b>Autre inactif de 16 ans ou plus</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>4</b>	<b>3</b>
<b>Étudiant</b>	<b>14</b>	<b>16</b>	<b>0</b>	<b>5</b>
<b>Jeune de moins de 16 ans</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>1</b>
<b>Ensemble</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

**Note** > Les données relatives au statut d'activité n'ont pas été renseignées pour 13 % des individus. En raison d'une non-réponse trop élevée, les données des personnes logées dans un établissement ADOMA ne sont pas prises en compte dans ce tableau (*encadré 1*).

**Lecture** > En FJT, la part des adultes ayant une activité professionnelle est de 66 %.

**Champ** > France entière (hors Mayotte), personnes logées au 15 décembre 2016 en FJT ou résidence sociale (hors établissements ADOMA) et hors enfants accompagnant une famille ou un groupe.

**Source** > DREES, enquête auprès des établissements et services en faveur des adultes et familles en difficulté sociale (ES-DS) 2016.

Les résidences créées *ex nihilo* représentent, quant à elles, seulement 16 % des personnes vivant dans un logement adapté et se caractérisent par une certaine mixité de peuplement. La part des femmes parmi les adultes s'y élève à 37 % (contre 20 % pour l'ensemble des catégories de logement adapté) tandis que la présence des familles se révèle plus marquée (13 % des adultes accueillis sont présents avec un ou des enfants, contre 3 % pour l'ensemble). Les moins de 25 ans et les plus de 50 ans y sont moins représentés : 54 % des adultes logés ont de 25 à 49 ans (contre 35 % pour l'ensemble des catégories de logement adapté). Cela contribue au fait qu'une part importante a une activité professionnelle (62 %, dont 29 % en CDI). La part de retraités est en revanche très faible (4 %).

## Des ressources financières issues principalement des revenus d'activité, des pensions de retraite et du RSA

Une majorité des adultes logés en FJT et dans les résidences sociales ex-FJT perçoivent des revenus du travail ou de stage (respectivement 77 %<sup>5</sup> et 57 %), alors qu'une faible proportion bénéficie du revenu de solidarité active

<sup>5</sup> Entre les tableaux 3 et 4, de petites incohérences peuvent apparaître entre la part des personnes ayant une activité professionnelle, la part de celles ayant une activité professionnelle ou étant en stage de formation et la part de celles touchant un revenu du travail ou de stage. Elles peuvent s'expliquer par la non-réponse spécifique à chacune des variables, par d'éventuelles erreurs commises lors du remplissage du questionnaire, par des incohérences dans les systèmes d'information des établissements ou encore par la difficulté à qualifier certaines situations aux frontières de l'activité (par exemple, le fait d'être étudiant et d'avoir un petit boulot).

(RSA) [4 % et 12 %], ce qui s'explique principalement par les conditions d'accès à la prestation (avoir au moins 25 ans ou être parent). Ils ne sont également que 9 % en FJT et 6 % en résidence sociale ex-FJT à toucher la prime d'activité sans percevoir le RSA (*tableau 4*). Ce faible taux s'explique en partie par le fait que, pour les étudiants et pour les apprentis, les revenus d'activité doivent dépasser un minimum pour ouvrir droit à ce complément versé par les caisses d'allocations familiales<sup>6</sup>. Toutefois, étant donné l'écart entre la part des actifs occupés et celle de ceux percevant la prime d'activité et étant donné que les revenus d'activité de ces personnes en emploi sont *a priori* faibles, il est probable qu'il y ait un non-recours à cette prestation relativement important dans les FJT et les résidences ex-FJT.

Au sein des FTM transformés en résidence sociale et qui ne relèvent pas de l'opérateur ADOMA<sup>7</sup>, les habitants ne sont que 39 % à toucher un revenu du travail ou de stage. 28 % perçoivent une pension de retraite ou le minimum vieillesse, 36 % le RSA et 6 % bénéficient de l'allocation aux adultes handicapés (AAH), d'une rente d'accident du travail, d'une pension d'invalidité ou de l'allocation supplémentaire d'invalidité (ASI). Les adultes vivant en résidence sociale *ex nihilo* sont 73 % à percevoir un revenu du travail ou de stage et 23 % à toucher le RSA. Logiquement, une partie plus importante que dans les autres catégories d'établissements perçoit des prestations familiales.

**Tableau 4** • Répartition des adultes en logement adapté selon leurs ressources financières

	FJT	Résidences sociales		
		ex-FJT	ex-FTM	<i>ex nihilo</i>
<b>En %</b>				
<b>Perception de revenu du travail ou de stage<sup>1</sup></b>				
Oui	77	57	39	73
Non	23	43	61	27
<b>Perception du revenu de solidarité active (RSA) et de la prime d'activité<sup>2</sup></b>				
Ne perçoit ni le RSA, ni la prime d'activité <sup>3</sup>	86	82	60	69
Perçoit le RSA	4	12	36	23
Perçoit la prime d'activité mais pas le RSA	9	6	4	7
Demande en cours	1	1	0	1
<b>Principale autre ressource<sup>4</sup></b>				
Sans autre ressource personnelle <sup>3</sup>	73	62	49	64
Allocation versée par Pôle emploi ou allocation pour demandeur d'asile (ADA)	4	6	9	7
Retraite, minimum vieillesse ou allocation veuvage (AV)	0	9	28	5
Allocation aux adultes handicapés (AAH), rente accident du travail (rente AT), pension d'invalidité ou allocation supplémentaire d'invalidité (ASI)	2	3	6	7
Prestations familiales	4	2	3	10
Autre allocation	17	18	4	7
Demande en cours	0	0	0	0

1. Les données relatives à la perception de revenu du travail ou de stage n'ont pas été renseignées pour 17 % des individus.

2. Les données relatives à la perception du RSA n'ont pas été renseignées pour 44 % des individus.

3. Les demandes en cours sont considérées à part.

4. Les données relatives à la principale autre ressource n'ont pas été renseignées pour 30 % des individus.

**Note** > En raison d'une non-réponse trop élevée, les données des personnes logées dans un établissement ADOMA ne sont pas prises en compte dans ce tableau (*encadré 1*). La part très élevée des personnes « sans autre ressource personnelle » paraît trop élevée alors qu'une très grande partie des résidents devrait être éligible aux aides au logement (l'information sur la perception des aides au logement n'est pas demandée explicitement dans le questionnaire). Il est probable qu'en raison du tiers payant (l'aide au logement étant alors versée directement à l'établissement) l'aide au logement ne soit pas considérée comme une ressource de la personne par une bonne partie des établissements ayant répondu à l'enquête.

**Lecture** > La part des adultes en FJT qui perçoit le RSA est de 4 %.

**Champ** > France entière (hors Mayotte), personnes logées au 15 décembre 2016 en FJT ou résidence sociale (hors établissements ADOMA) et hors enfants accompagnant une famille ou un groupe.

**Source** > DREES, enquête auprès des établissements et services en faveur des adultes et familles en difficulté sociale (ES-DS) 2016.

<sup>6</sup> Ils doivent percevoir durant trois mois un salaire au moins équivalent à 0,78 smic net, soit 898,93 euros mensuels au 01/01/2016.

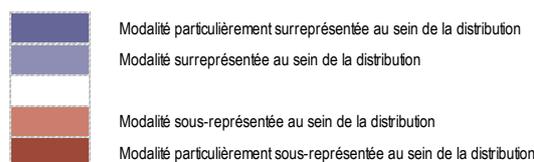
<sup>7</sup> Les résultats sur le statut d'activité et sur les ressources n'incluent pas les personnes logées dans un établissement ADOMA (*encadré 1*).

## En FJT, trois personnes sur cinq vivaient précédemment chez leur(s) parent(s), leur conjoint ou un tiers

Avant leur arrivée dans le FJT où elles étaient logées le 15 décembre 2016, 44 % des personnes vivaient chez leurs parents ou leur conjoint, 18 % chez un autre membre de leur famille ou un ami et 16 % dans un autre logement adapté, très probablement un FJT (*tableau 5*). Elles ne sont que 10 % à provenir d'un logement ordinaire autonome (locataire, sous-locataire ou propriétaire dans le parc social ou dans le parc privé). Si pour 13 % d'entre elles, le principal motif d'admission<sup>8</sup> est une rupture familiale, la situation professionnelle ou scolaire constitue de loin le principal motif d'arrivée dans la structure (*tableau 6*). Par ailleurs, pour 6 %, le principal motif d'admission est la sortie d'une institution, essentiellement d'un établissement de la protection de l'enfance.

**Tableau 5** • Conditions de logement juste avant l'entrée dans l'établissement

	En %			
	FJT	Résidences sociales		
		ex-FJT	ex-FTM	ex nihilo
Locataire d'un logement social	2	3	7	7
Logement ordinaire autonome du parc privé <sup>1</sup>	8	9	9	8
Logement adapté <sup>2</sup>	16	18	40	11
Hébergement généraliste hors urgence	2	5	5	6
Hébergement d'urgence	4	3	2	9
Hébergement dédié aux demandeurs d'asile	0	1	3	3
En institution	1	2	2	2
Hébergé ou logé par le(s) parent(s) ou le conjoint	44	38	7	20
Hébergé ou logé par des tiers (famille ou amis)	18	17	16	24
Habitat de fortune, habitation mobile, sans abri <sup>3</sup>	5	5	10	10
Ensemble	100	100	100	100



1. Locataire, sous-locataire, accédant à la propriété ou propriétaire.

2. La modalité « logement adapté » inclut ici les anciens locataires en intermédiation locative et les anciens locataires d'un logement conventionné aide au logement temporaire (ALT) [qui représentent moins de 1 % du total des personnes logées au 15 décembre 2016].

3. La modalité « habitat de fortune, etc. » inclut ici les personnes précédemment à l'hôtel à leurs frais (qui représentent un peu plus de 1 % du total des personnes logées au 15 décembre 2016).

**Note** > La couleur de chaque case correspond au résidu du test du Chi correspondant : les modalités en violet sont surreprésentées, tandis que les modalités en marron sont sous-représentées. La situation résidentielle à l'entrée n'a pas été renseignée pour 26 % des individus. En raison d'une non-réponse trop élevée, les données des personnes logées dans un établissement ADOMA ne sont pas prises en compte dans ce tableau (*encadré 1*).

**Lecture** > 44 % des personnes logées dans un FJT fin 2016 vivaient juste avant leur entrée dans l'établissement chez leurs parents ou chez leur conjoint.

**Champ** > France entière (hors Mayotte), personnes logées au 15 décembre 2016 en FJT ou résidence sociale (hors établissements ADOMA).

**Source** > DREES, enquête auprès des établissements et services en faveur des adultes et familles en difficulté sociale (ES-DS) 2016.

<sup>8</sup> Il s'agit du principal motif d'admission dans l'établissement où la personne se trouve le 15 décembre 2016. Il est possible toutefois que plusieurs motifs justifient l'entrée dans l'établissement. Le motif « initial » peut aussi être perdu lorsque la personne passe d'un établissement à un autre.

Ces constats valent également pour les personnes logées dans les résidences sociales issues de la transformation de FJT, avec toutefois une particularité puisque le motif « perte du logement » est surreprésenté au sein de ces dernières (11 % des personnes logées).

Les dynamiques de peuplement des résidences sociales ex-FTM sont sensiblement différentes. Pour une personne logée sur cinq, le principal motif d'admission est l'arrivée en France. 16 % étaient, juste avant leur entrée, dans un logement ordinaire autonome. Une bonne partie (40 %) provient d'un autre établissement de logement adapté, 10 % étaient précédemment sans abri, en habitat de fortune ou en habitation mobile et 10 % aussi proviennent de centres d'hébergement. 16 % des personnes présentes au 15 décembre 2016 avaient également bénéficié d'un hébergement chez un tiers avant leur arrivée dans la structure.

Les résidences sociales *ex nihilo* accueillent de leur côté une part relativement plus importante (que les autres structures) de personnes ayant connu précédemment un hébergement chez un tiers (24 %) ou ayant vécu une période de sans-abrisme ou en habitat de fortune ou en habitation mobile (10 %). Elles s'affirment également comme un débouché logique des centres d'hébergement d'urgence (CHU) et des centres d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS). 18 % des personnes logées au 15 décembre 2016 provenaient d'une structure d'hébergement, dont 9 % d'hébergement d'urgence.

**Tableau 6** • Principal motif d'admission dans un logement adapté

	En %			
	FJT	Résidences sociales		
		ex-FJT	ex-FTM	<i>ex nihilo</i>
Sortie de structure d'hébergement	4	7	15	21
Sortie d'institution	6	8	3	3
Violences conjugales	0	0	0	2
Rupture conjugale	1	2	7	5
Rupture familiale	13	11	7	12
Perte du logement	1	11	8	6
Sortie de la rue	1	2	5	5
Travail, études, formation, emploi	64	50	18	26
Arrivée en France	1	4	20	4
Surpeuplement, insalubrité du logement	6	2	8	6
Autre	3	4	10	9
<b>Ensemble</b>	100	100	100	100

**Note** > Les données relatives au principal motif d'admission n'ont pas été renseignées pour 22 % des individus. En raison d'une non-réponse trop élevée, les données des personnes logées dans un établissement ADOMA ne sont pas prises en compte dans ce tableau (*encadré 1*).

**Lecture** > 13 % des personnes en FJT ont pour principal motif d'admission dans l'établissement une rupture familiale.

**Champ** > France entière (hors Mayotte), personnes logées au 15 décembre 2016 en FJT ou résidence sociale (hors établissements ADOMA).

**Source** > DREES, enquête auprès des établissements et services en faveur des adultes et familles en difficulté sociale (ES-DS) 2016.

## Un quart des résidents de FTM y vivent depuis plus de treize ans

Les occupants des FJT sont accueillis pour des séjours relativement courts. Toutefois, au 15 décembre 2016, 11 % étaient là depuis deux ans ou plus (*graphique 1*). Cette part est encore plus élevée dans les anciens FJT transformés en résidences sociales où elle atteint 23 %. Ce niveau plus élevé traduit les effets de la politique d'ouverture de ces établissements à un public plus diversifié : la part des personnes de moins de 34 ans ne s'élève plus qu'à

79 % contre 100 % dans les FJT non transformés. En moyenne, fin 2016, les résidents de FJT sont présents dans l'établissement depuis un peu plus d'un an (13 mois), les résidents d'ex-FJT depuis presque deux ans (21 mois).

À l'opposé, les occupants des FTM y résident très durablement. Pour beaucoup d'entre eux, cette formule de logement initialement conçue comme provisoire est devenue pérenne. Selon un rapport du Haut Comité pour le logement des personnes défavorisées (HCLPD) consacré à la transformation des FTM en résidences sociales, « une partie importante des publics traditionnels est attachée au foyer et n'envisage pas un départ »<sup>9</sup>. Ainsi, plus de 50 % des personnes logées en FTM et en résidence sociale ex-FTM sont présentes depuis plus de quatre ans, plus de 10 % depuis plus de vingt ans. L'ancienneté moyenne au 15 décembre 2016 s'y élève respectivement à environ neuf et huit ans (*tableau 7*).

Les anciennetés sont beaucoup plus réduites dans les résidences sociales créées *ex nihilo*. La part des occupants présents depuis plus de cinq ans est seulement de 10 %. La grande majorité (69 %) y réside depuis moins de deux ans. Ils sont en moyenne présents depuis deux ans (25 mois).

**Tableau 7** • Ancienneté des résidents dans l'établissement

	En mois					
	FJT	FTM	Résidences sociales ex-FJT	Résidences sociales ex-FTM	Résidences sociales <i>ex nihilo</i>	Ensemble
Moyenne	13	105	21	92	25	63
1 <sup>er</sup> décile	1	7	1	6	2	3
1 <sup>er</sup> quartile	3	19	4	17	6	7
Médiane	7	58	11	49	15	21
3 <sup>e</sup> quartile	16	156	23	131	28	74
9 <sup>e</sup> décile	26	272	59	244	60	199

**Note** > Les données relatives à l'ancienneté n'ont pas été renseignées pour 3 % des individus.

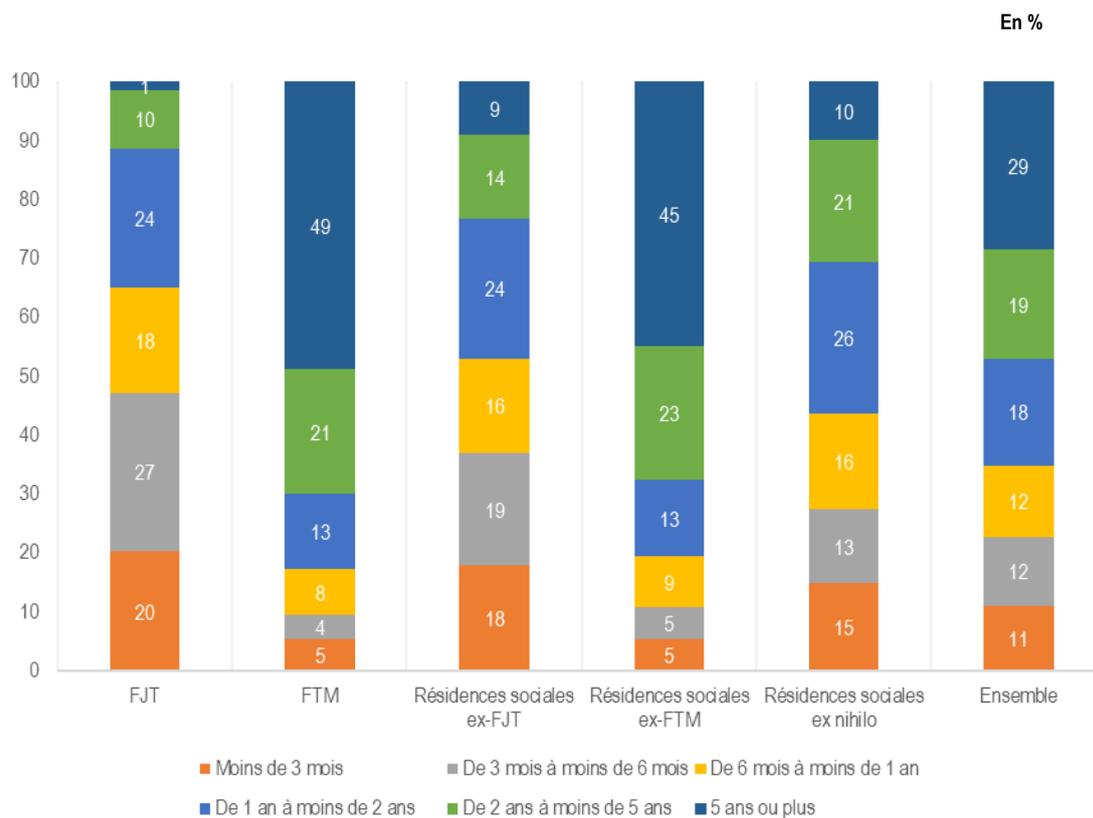
**Lecture** > L'ancienneté moyenne des personnes logées dans un FTM au 15 décembre 2016 s'élève à 105 mois (soit presque neuf ans).

**Champ** > France entière (hors Mayotte), personnes logées au 15 décembre 2016 en FTM, FJT ou résidence sociale.

**Source** > DREES, enquête auprès des établissements et services en faveur des adultes et familles en difficulté sociale (ES-DS) 2016.

<sup>9</sup> Haut Comité pour le logement des personnes défavorisées (2010). Du foyer de travailleurs migrants à la résidence sociale : mener à bien la mutation. Paris, p. 84.

**Graphique 1 • Ancienneté des résidents dans l'établissement**



**Note** > Les données relatives à l'ancienneté n'ont pas été renseignées pour 3 % des individus.

**Lecture** > 49 % des personnes logées dans un FTM au 15 décembre 2016 sont dans l'établissement depuis au moins cinq ans.

**Champ** > France entière (hors Mayotte), personnes logées au 15 décembre 2016 en FTM, FJT ou résidence sociale.

**Source** > DREES, enquête auprès des établissements et services en faveur des adultes et familles en difficulté sociale (ES-DS) 2016.

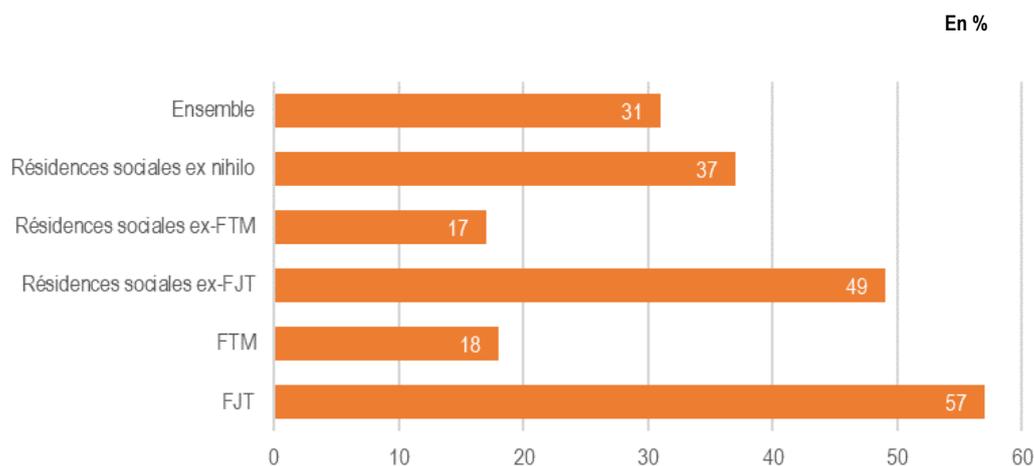
## ■ LES PARCOURS DE SORTIE DU LOGEMENT ADAPTÉ EN 2016

Pensé à l'origine comme une étape intermédiaire au cours d'une trajectoire résidentielle, le logement adapté a normalement vocation à mener les personnes vers le logement ordinaire autonome (c'est-à-dire en étant soi-même locataire ou accédant à la propriété), qu'il s'agisse d'un logement social ou non. Ce n'est, en pratique, notamment pas le cas pour une bonne partie du public des FTM et des résidences sociales ex-FTM qui reste dans ces établissements de manière très pérenne.

### Environ un tiers des occupants présents au 1<sup>er</sup> janvier 2016 ont quitté leur logement durant l'année 2016

À l'échelle de l'ensemble des logements adaptés, le taux de sortie dans l'année<sup>10</sup> des occupants présents au 1<sup>er</sup> janvier 2016<sup>11</sup>, c'est-à-dire la proportion de ces occupants qui cessent d'y résider en cours d'année<sup>12</sup>, s'élève à 31 % (graphique 2).

#### Graphique 2 • Taux de sortie dans l'année, par type d'établissement



**Note** > Le taux de sortie désigne la proportion de personnes quittant l'établissement en cours d'année parmi celles y résidant en début d'année. Nous utilisons par commodité de langage le terme « sortie dans l'année ». Il s'agit en fait d'une sortie entre le 2 janvier et le 15 décembre.

**Lecture** > 37 % des personnes logées dans une résidence sociale *ex nihilo* au 1<sup>er</sup> janvier 2016 sont sorties de l'établissement en 2016.

**Champ** > France entière (hors Mayotte), personnes logées au 1<sup>er</sup> janvier 2016 en FTM, FJT ou résidence sociale.

**Source** > DREES, enquête auprès des établissements et services en faveur des adultes et familles en difficulté sociale (ES-DS) 2016.

<sup>10</sup> Nous utilisons par commodité de langage le terme « sortie dans l'année ». Il s'agit en fait d'une sortie entre le 2 janvier et le 15 décembre.

<sup>11</sup> Les effectifs au 1<sup>er</sup> janvier 2016 sont reconstitués à partir des informations sur la date d'entrée des personnes logées au 15 décembre 2016 et sur les dates d'entrée et de sortie des personnes sorties en 2016. Les personnes qui auraient été présentes le 1<sup>er</sup> janvier 2016 dans un établissement fermé au moment de la collecte (début 2017) ne peuvent pas être prises en compte.

<sup>12</sup> Il est possible d'avoir une vision plus restrictive des sorties et de ne considérer que celles vers une destination qui n'est pas un logement adapté. Les « taux de sortie du logement adapté » sont présentés dans l'*Annexe*.

Ce taux masque toutefois des disparités très importantes. Si 57 % des personnes qui résidaient dans un FJT au 1<sup>er</sup> janvier 2016 sont sorties durant l'année et 49 % au sein des résidences sociales ex-FJT, ce taux chute à 18 % dans les FTM et 17 % dans les résidences sociales ex-FTM. La durée du séjour s'établit, en moyenne, à 17 mois pour les sortants de FJT<sup>13</sup> et 21 mois pour les sortants de résidences sociales ex-FJT, contre environ sept ans pour les sortants de FTM et six ans pour les sortants de résidences sociales ex-FTM (*tableau 8*).

**Tableau 8** • Durée de séjour des personnes sorties en 2016 et présentes en début d'année, par type d'établissement

	En mois					
	FJT	FTM	Résidences sociales ex-FJT	Résidences sociales ex-FTM	Résidences sociales ex nihilo	Ensemble
Moyenne	17	87	21	72	24	40
1 <sup>er</sup> décile	5	9	5	9	7	6
1 <sup>er</sup> quartile	9	18	9	15	11	10
Médiane	13	39	14	33	18	19
3 <sup>e</sup> quartile	23	106	25	78	29	34
9 <sup>e</sup> décile	30	249	41	215	46	83

**Note** > Les données relatives à la durée de séjour n'ont pas été renseignées pour 3 % des individus. Le champ inclut uniquement les sorties des personnes présentes en début d'année. Le séjour d'une personne qui serait, par exemple, entrée en mars 2016 et sortie en octobre 2016 ne sera pas pris en compte. Ce choix amène à réduire le nombre de petites durées.

**Lecture** > La durée de séjour moyenne des personnes logées dans un FTM au 1<sup>er</sup> janvier 2016 et sorties au cours de l'année 2016 s'élève à 87 mois (soit plus de sept ans).

**Champ** > France entière (hors Mayotte), personnes logées au 1<sup>er</sup> janvier 2016 en FTM, FJT ou résidence sociale et sorties avant le 15 décembre 2016.

**Source** > DREES, enquête auprès des établissements et services en faveur des adultes et familles en difficulté sociale (ES-DS) 2016.

Près de la moitié (45 %) des résidents sortant de FJT y ont demeuré moins de douze mois (40 % pour les résidences sociales ex-FJT). Si la très grande majorité des sortants reste moins de deux ans, ils sont près de 21 % à y avoir résidé au-delà de cette durée. Ces durées de séjour dépassant deux ans s'expliquent en partie par les difficultés éprouvées par certains résidents sur le marché locatif privé et un accès limité au parc locatif social.

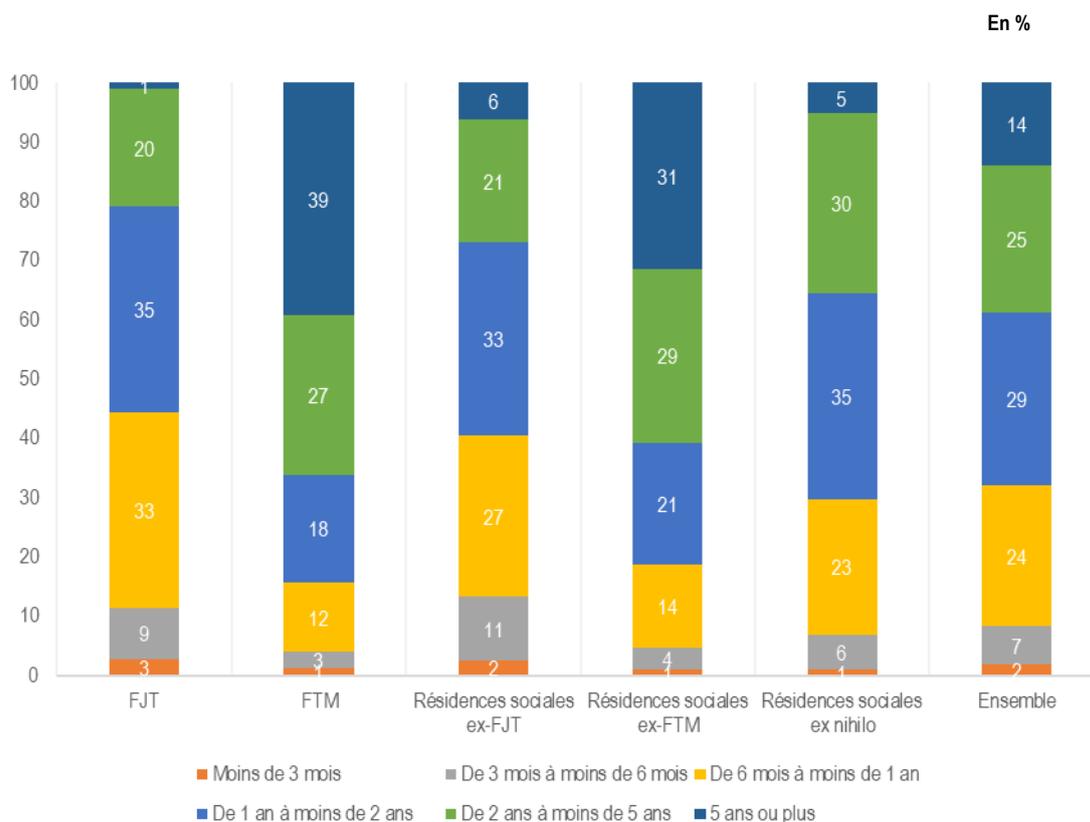
Par contraste, les occupants de FTM sortis en 2016 ont connu des périodes de logement beaucoup plus longues : 39 % seront restés cinq ans ou plus (*graphique 3*), environ 25 % plus de neuf ans et environ 10 % plus de vingt ans. Les durées de séjour des personnes sorties des résidences sociales ex-FTM sont quasiment aussi élevées : 31 % y ont résidé durant au moins cinq ans et environ 10 % plus de 18 ans.

Les résidences sociales *ex nihilo* offrent, quant à elles, des taux de sortie<sup>14</sup> très supérieurs. 37 % des personnes présentes au 1<sup>er</sup> janvier 2016 sont sorties durant l'année, dont une large majorité de résidents restés moins de deux ans (65 %). Seuls 5 % y ont résidé durant cinq ans et plus.

<sup>13</sup> Seules sont considérées ici les durées de séjour des personnes présentes au 1<sup>er</sup> janvier 2016 et sorties dans l'année. Le séjour d'une personne qui serait entrée, par exemple, en mars 2016 et sortie en octobre 2016 ne sera pas pris en compte. Ce choix amène à réduire le nombre de courtes durées par rapport à une alternative où toutes les durées de séjour des personnes sorties en 2016 auraient été prises en compte, quelle que soit leur date d'entrée.

<sup>14</sup> D'autres mesures de la mobilité des résidents sont possibles. On peut par exemple définir un taux de rotation comme le ratio du nombre de sorties dans l'année 2016 sur le nombre de personnes présentes au 15 décembre 2016. Par construction, ce taux est plus élevé que le taux de sortie. La « hiérarchie » entre les catégories d'établissements reste cependant la même. Le taux de rotation est de 20 % en résidences sociales ex-FTM, 26 % en FTM, 43 % en résidences sociales *ex nihilo*, 77 % en résidences sociales ex-FJT et 87 % en FJT.

**Graphique 3** • Durée de séjour des personnes sorties en 2016 et présentes en début d'année, par type d'établissement



**Note** > Les données relatives à la durée de séjour n'ont pas été renseignées pour 3 % des individus. Le champ inclut uniquement les sorties des personnes présentes en début d'année. Le séjour d'une personne qui serait, par exemple, entrée en mars 2016 et sortie en octobre 2016 ne sera pas pris en compte. Ce choix amène à réduire le nombre de petites durées.

**Lecture** > 39 % des personnes logées dans un FTM au 1<sup>er</sup> janvier 2016 et sorties au cours de l'année 2016 ont connu une durée de séjour supérieure ou égale à cinq ans.

**Champ** > France entière (hors Mayotte), personnes logées au 1<sup>er</sup> janvier 2016 en FTM, FJT ou résidence sociale et sorties avant le 15 décembre 2016.

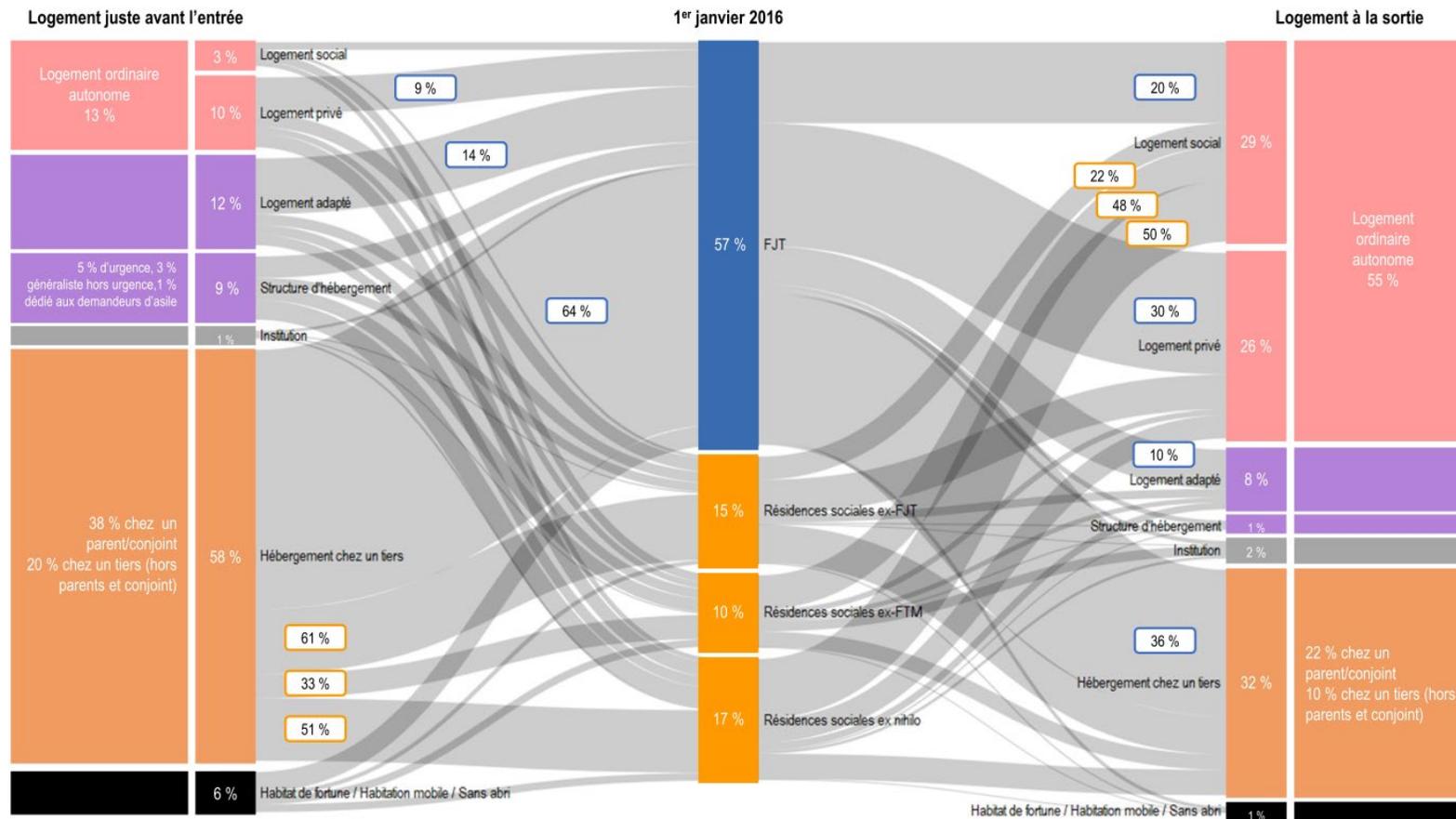
**Source** > DREES, enquête auprès des établissements et services en faveur des adultes et familles en difficulté sociale (ES-DS) 2016.

## Plus de la moitié des sortants accèdent au logement ordinaire autonome

Du point de vue des parcours résidentiels, le logement adapté (hors FTM) s'affirme, pour les sortants, comme un véritable tremplin vers le logement ordinaire autonome (c'est-à-dire en étant soi-même locataire ou accédant à la propriété). 55 % des personnes présentes au 1<sup>er</sup> janvier 2016 et sorties au cours de l'année 2016 ont accédé au logement ordinaire autonome : 29 % au parc locatif social et 26 % au parc locatif privé<sup>15</sup> (graphique 4). Comparativement, seuls 3 % des sortants vivaient, avant leur entrée dans l'établissement, dans un logement social et 10 % dans un logement autonome du parc privé. La part des personnes hébergées en structure d'hébergement (d'urgence ou non) passe, quant à elle, de 9 % juste avant l'entrée dans le logement adapté à 1 % à la sortie, et celle des personnes sans abri ou vivant dans un habitat de fortune ou une habitation mobile de 6 % à 1 % montrant, une fois encore, la capacité de cette forme de logement à améliorer la situation résidentielle des personnes confrontées à des difficultés socio-économiques. La part des personnes hébergées ou logées par un proche (parent[s], conjoint ou tiers sans lien familial) qui mélange à la fois des personnes en difficulté sociale et des jeunes en voie d'autonomie baisse aussi très fortement, passant de 58 % à 32 %.

<sup>15</sup> La très grande majorité d'entre eux ont le statut de locataire. Seulement 2 % des personnes accèdent à la propriété au moment de leur sortie.

**Graphique 4 • Conditions de logement juste avant l'entrée et à la sortie des personnes logées au 1<sup>er</sup> janvier 2016 et sorties en 2016**



**Note >** Le diagramme de Sankey représente la distribution des flux de personnes en fonction de leur part au sein de l'ensemble de la population des personnes logées au 1<sup>er</sup> janvier 2016 et sorties durant l'année 2016. La non-réponse sur la variable « Type de logement au moment de la sortie » concerne 26 % des personnes sorties en 2016. En raison d'une non-réponse trop élevée, les données des personnes logées dans un établissement ADOMA ne sont pas prises en compte dans ce graphique (*encadré 1*). Attention : ce diagramme représente simultanément la répartition selon la trajectoire entre le type de logement juste avant l'entrée et le type de logement adapté et la répartition selon la trajectoire entre le type de logement adapté et le type de logement à la sortie. Il ne s'agit pas d'une répartition selon la trajectoire en trois étapes joignant le type de logement juste avant l'entrée, le type de logement adapté et le type de logement à la sortie. La représentation des 196 (7\*4\*7) trajectoires en trois étapes possibles serait difficilement lisible. Ce diagramme se « contente » de décrire 56 (2\*4\*7) trajectoires en deux étapes possibles. Aussi faut-il regarder les parties gauche et droite de ce diagramme comme indépendantes l'une de l'autre. Contrairement à ce qu'il pourrait apparaître visuellement, on ne peut par exemple pas dire que tous les sortants de FJT provenant d'un logement ordinaire autonome privé vont dans un logement social. Par contre, on peut dire que 20 % des sortants de FJT vont dans le parc social et que 9 % des sortants de FJT viennent d'un logement ordinaire autonome privé.

**Lecture >** 29 % des personnes en logement adapté (hors FTM) au 1<sup>er</sup> janvier 2016 et sorties en 2016 étaient, après la sortie, locataires dans le parc social, alors que seuls 3 % des sortants étaient, juste avant leur entrée dans l'établissement, locataires du parc social. 57 % des personnes en logement adapté au 1<sup>er</sup> janvier 2016 et sorties en 2016 étaient au 1<sup>er</sup> janvier résidentes d'un FJT. 20 % des sortants de FJT sont locataires du parc social à la sortie. 64 % des sortants de FJT étaient hébergés chez un tiers avant leur entrée dans l'établissement.

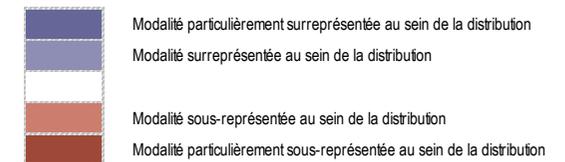
**Champ >** France entière (hors Mayotte), personnes logées au 1<sup>er</sup> janvier 2016 en FJT ou résidence sociale (hors établissements ADOMA) et sorties avant le 15 décembre 2016.

**Source >** DREES, enquête auprès des établissements et services en faveur des adultes et familles en difficulté sociale (ES-DS) 2016.

**Tableau 9** • Conditions de logement juste avant l'entrée et à la sortie des personnes logées au 1<sup>er</sup> janvier 2016 et sorties en 2016

En %

		Logement à la sortie										Ensemble
		Locataire d'un logement social	Logement ordinaire autonome du parc privé <sup>1</sup>	Logement adapté <sup>2</sup>	Hébergement généraliste hors urgence	Hébergement d'urgence	Hébergement dédié aux demandeurs d'asile	En institution	Hébergé ou logé par le(s) parent(s) ou le conjoint	Hébergé ou logé par des tiers (famille ou amis)	Habitat de fortune, habitation mobile, sans abri <sup>3</sup>	
Logement juste avant l'entrée	Locataire d'un logement social	71	9	5	0	0	0	5	5	4	1	100
	Logement ordinaire autonome du parc privé <sup>1</sup>	20	49	7	0	1	0	4	11	7	0	100
	Logement adapté <sup>2</sup>	28	26	16	1	1	0	4	14	9	1	100
	Hébergement généraliste hors urgence	45	21	10	3	1	0	3	6	8	2	100
	Hébergement d'urgence	45	20	15	0	2	0	1	2	13	1	100
	Hébergement dédié aux demandeurs d'asile	79	3	6	1	3	0	0	3	5	0	100
	En institution	37	13	8	2	2	0	22	7	8	1	100
	Hébergé ou logé par le(s) parent(s) ou le conjoint	17	27	5	0	0	0	1	41	8	0	100
	Hébergé ou logé par des tiers (famille ou amis)	40	23	8	0	1	0	2	10	16	1	100
	Habitat de fortune, habitation mobile, sans abri <sup>3</sup>	30	19	8	1	1	0	3	14	19	6	100
	<b>Ensemble</b>	29	26	8	0	1	0	2	22	10	1	100



1. Locataire, sous-locataire, accédant à la propriété ou propriétaire.

2. La modalité « logement adapté » inclut ici les locataires en intermédiation locative et les locataires d'un logement conventionné aide au logement temporaire (ALT) [Environ 1 % du total des personnes présent au 1<sup>er</sup> janvier 2016 et sorties en 2016 deviennent locataires en IL ou locataires d'un logement conventionné ALT].

3. La modalité « habitat de fortune, etc. » inclut ici les personnes à l'hôtel à leurs frais (moins de 0,5 % du total des personnes présent au 1<sup>er</sup> janvier 2016 et sorties en 2016 vont dans un hôtel à leurs frais).

**Note** > La couleur de chaque case correspond au résidu du test du Chi correspondant : les modalités en violet sont surreprésentées tandis que les modalités en marron sont sous-représentées par rapport à la répartition pour l'ensemble des sortants. La situation résidentielle juste avant le logement adapté ou à la sortie n'a pas été renseignée pour 33 % des individus. En raison d'une non-réponse trop élevée, les données des personnes logées dans un établissement ADOMA ne sont pas prises en compte dans ce tableau (*encadré 1*).

**Lecture** > Parmi les personnes en logement adapté au 1<sup>er</sup> janvier 2016 et sorties de l'établissement en 2016, 6 % de celles ayant connu juste avant leur entrée dans l'établissement une période de sans-abrisme ou vécu dans un habitat de fortune ou une habitation mobile sont de nouveau confrontées à cette situation à leur sortie de l'établissement. Elles sont particulièrement surreprésentées parmi les personnes qui à la sortie sont sans abri, en habitat de fortune ou en habitation mobile.

**Champ** > France entière (hors Mayotte), personnes logées au 1<sup>er</sup> janvier 2016 en FJT ou résidence sociale (hors établissements ADOMA) et sorties avant le 15 décembre 2016.

**Source** > DREES, enquête auprès des établissements et services en faveur des adultes et familles en difficulté sociale (ES-DS) 2016.

## Une inertie des statuts d'occupation et un accès différentiel au logement social

Lorsque l'on analyse les devenir résidentiels en fonction des conditions de logement à l'entrée, on observe, tout d'abord, un phénomène d'inertie des statuts d'occupation<sup>16</sup> au cours de la trajectoire des personnes accueillies dans un logement adapté (*tableau 9*). Les personnes ayant vécu antérieurement dans un logement social et qui sortent de logement adapté retrouvent, dans leur très grande majorité, une place au sein du parc locatif social (71 % contre 29 % pour l'ensemble des personnes sorties de logement adapté hors FTM). Pour ceux qui en ont été expulsés, l'accompagnement offert dans le cadre du logement adapté permet en effet d'apporter de nouvelles garanties aux bailleurs sociaux. La moitié des personnes qui ont vécu précédemment dans un logement autonome du parc privé y retournent après un séjour dans un logement adapté (49 % contre 26 % pour l'ensemble des sortants). Enfin, 41 % des personnes hébergées antérieurement chez leur(s) parent(s) ou leur conjoint le sont à nouveau à leur sortie (contre 22 %). Ce phénomène s'observe également pour les sortants d'institutions<sup>17</sup> (22 % contre 2 %), ceux accueillis précédemment dans un autre logement adapté (16 % contre 8 %) et ceux hébergés chez un tiers (16 % contre 10 %).

La comparaison entre la situation résidentielle à l'entrée et celle à la sortie renseigne également sur les probabilités différentielles d'accès au logement social. Si environ 45 % des sortants de centres d'hébergement généraliste (urgence et hors urgence confondus) accèdent au logement social, cela n'est le cas que de 17 % des personnes hébergées précédemment chez leur(s) parent(s) ou leur conjoint. Le jeune âge de ces dernières (70 % ont moins de 25 ans) explique en partie ces écarts. Ces écarts s'observent également chez les personnes hébergées précédemment par un tiers (hors parents et conjoint), pour lesquelles la part d'accédant au logement social s'élève à 40 % et qui sont, pour certaines, en voie de décohabitation parentale (seuls 10 % d'entre elles seront hébergées chez leur[s] parent[s] ou leur conjoint à leur sortie).

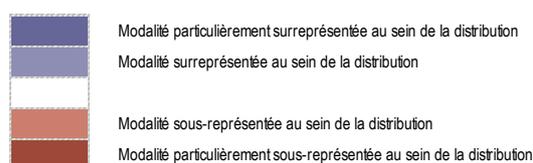
---

<sup>16</sup> Ce phénomène d'inertie sociale des statuts d'occupation correspond aux cellules de la diagonale principale du *tableau 9*. Celle-ci enregistre à la fois les effets des préférences individuelles, les effets des dispositions résidentielles héritées et les effets de sélection propre à chaque typologie de logement (critères d'accès au logement social ou au parc locatif privé, disponibilité des places dans certains dispositifs d'hébergement, densité des réseaux d'entraide, etc.).

<sup>17</sup> Établissement médical ou médico-social, établissement pénitentiaire, établissement hébergeant des personnes âgées, établissement de la protection de l'enfance ou chez un assistant familial.

**Tableau 10** • Conditions de logement à la sortie selon le type de logement adapté

	En %			
	FJT	Résidences sociales		
		ex-FJT	ex-FTM	<i>ex nihilo</i>
Locataire d'un logement social	20	22	48	50
Logement ordinaire autonome du parc privé <sup>1</sup>	30	32	8	19
Logement adapté <sup>2</sup>	10	8	6	6
Structure d'hébergement	1	1	1	1
En institution	1	1	13	3
Hébergé ou logé par le(s) parent(s) ou le conjoint	26	26	11	11
Hébergé ou logé par des tiers (famille ou amis)	11	10	10	10
Habitat de fortune, habitation mobile, sans abri <sup>3</sup>	1	1	1	1
Ensemble	100	100	100	100



1. Locataire, sous-locataire, accédant à la propriété ou propriétaire.

2. La modalité « logement adapté » inclut ici les locataires en intermédiation locative et les locataires d'un logement conventionné aide au logement temporaire (ALT) [Environ 1 % du total des personnes présent au 1<sup>er</sup> janvier 2016 et sorties en 2016 deviennent locataires en IL ou locataires d'un logement conventionné ALT].

3. La modalité « habitat de fortune, etc. » inclut ici les personnes à l'hôtel à leurs frais (Moins de 0,5 % du total des personnes présent au 1<sup>er</sup> janvier 2016 et sorties en 2016 vont dans un hôtel à leurs frais).

**Note** > La couleur de chaque case correspond au résidu du test du Chi correspondant : les modalités en violet sont surreprésentées tandis que les modalités en marron sont sous-représentées. La situation résidentielle à la sortie de la structure n'a pas été renseignée pour 26 % des individus. En raison d'une non-réponse trop élevée, les données des personnes logées dans un établissement ADOMA ne sont pas prises en compte dans ce tableau (*encadré 1*).

**Lecture** > 50 % des personnes logées dans une résidence sociale *ex nihilo* au 1<sup>er</sup> janvier 2016 et sorties au cours de l'année 2016 ont obtenu un logement social à la sortie.

**Champ** > France entière (hors Mayotte), personnes logées au 1<sup>er</sup> janvier 2016 en FJT ou résidence sociale (hors établissements ADOMA) et sorties avant le 15 décembre 2016.

**Source** > DREES, enquête auprès des établissements et services en faveur des adultes et familles en difficulté sociale (ES-DS) 2016.

Le risque de devenir sans abri ou d'être en habitat de fortune ou mobile est faible (1 % des sortants) mais plus élevé pour les personnes qui étaient déjà dans cette situation juste avant leur entrée dans le logement adapté (6 % d'entre elles). Ces personnes trouvent à la sortie plus que les autres refuges chez un tiers (19 % d'entre elles contre 10 % des sortants). Un point très positif toutefois : 49 % accèderont au logement ordinaire autonome, 30 % dans le logement social et 19 % dans le parc privé.

Les probabilités d'accès au logement social sont également étroitement liées au type de logement adapté. Si la moitié des sortants de résidences sociales *ex nihilo* accèdent au parc locatif social, cela n'est le cas que de 20 % des sortants de FJT et de 22 % des sortants de résidences sociales ex-FJT (*tableau 10*). En conséquence, ils sont 30 % à se tourner vers le parc locatif privé (32 % pour les sortants de résidences sociales ex-FJT). Souvent con-

sidéré comme le premier maillon d'un parcours résidentiel, les FJT n'offrent pas systématiquement une sortie ascendante à leurs résidents. Nombreux sont contraints, en effet, de retourner vivre chez leurs parents<sup>18</sup> ou de vivre chez un tiers (37 % pour les sortants de FJT, 36 % pour les sortants de résidences sociales ex-FJT).

## Des devenirs résidentiels contrastés selon le statut d'activité des résidents

Déterminés en partie par le statut d'occupation antérieur, les devenirs résidentiels des résidents du logement adapté le sont également par le statut d'activité acquis au cours de leur parcours (*tableau 11*)<sup>19</sup>. Les salariés en CDI accèdent plus facilement au parc locatif social que l'ensemble des sortants (38 % contre 29 % pour l'ensemble des sortants du logement adapté hors FTM) et à un logement autonome du parc privé (39 % contre 26 %). Les indépendants sont également 38 % à rejoindre le parc social et près de la moitié à s'orienter vers le parc privé. Ceux qui ont été embauchés en CDD rencontrent davantage de difficultés dans l'accès au logement ordinaire autonome : 33 % ont obtenu un logement social à leur sortie tandis que 31 % ont pu signer un bail dans le parc privé. Ils sont de surcroît légèrement surreprésentés parmi les personnes hébergées chez un tiers : 12 % sont hébergés chez un tiers à leur sortie contre 10 % des sortants.

Les personnes bénéficiant des dispositifs publics de soutien à l'emploi (contrats aidés, insertion par l'activité économique [IAE] et adaptation à la vie active [AVA]) bénéficient, de plus, d'un soutien institutionnel fort dans l'accès au logement. À leur sortie, près de 60 % d'entre elles accéderont au logement ordinaire autonome. Plus souvent relogées au sein du parc locatif social que l'ensemble des sortants (36 % contre 29 %), elles sont également plus souvent orientées vers une autre résidence relevant du logement adapté (20 % contre 8 %). Ce constat vaut également pour les personnes qui se trouvent dans l'impossibilité administrative ou médicale d'exercer une activité professionnelle : 34 % d'entre elles obtiennent un logement social à leur sortie et 31 % sont orientées vers un établissement médical ou médico-social. Enfin, 12 % trouvent une place dans un autre logement adapté.

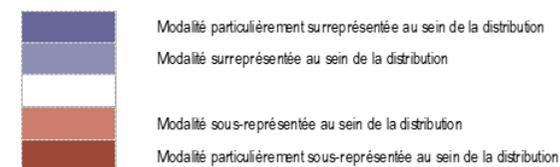
*A contrario*, les personnes au chômage non inscrites à Pôle emploi connaissent des conditions de logement dégradées à leur sortie. Elles sont, plus souvent que l'ensemble des sortants, hébergées chez leur(s) parent(s), leur conjoint ou un tiers (44 % contre 32 %) et sont davantage confrontées à des situations de sans-abrisme, d'habitat de fortune ou d'habitation mobile (4 % contre 1 %). Celles au chômage mais inscrites à Pôle emploi sont à peine mieux loties : 44 % aussi sont hébergées chez leur(s) parent(s), leur conjoint ou un tiers et 2 % sont sans abri ou vivent dans un habitat de fortune ou une habitation mobile.

<sup>18</sup> Certains d'entre eux peuvent également emménager avec leur conjoint – situation qui est comptabilisée dans la proportion mentionnée ici. Cependant, les données tirées de l'enquête ne permettent pas de mesurer ce phénomène d'autonomisation conjugale.

<sup>19</sup> Le statut d'activité renseigné dans le tableau 11 est le statut à la sortie.

**Tableau 11** • Conditions de logement des adultes à la sortie selon le statut d'activité à la sortie

	Logement à la sortie								En %
	Locataire d'un logement social	Logement ordinaire autonome du parc privé <sup>1</sup>	Logement adapté <sup>2</sup>	Structure d'hébergement	En institution	Hébergé ou logé par le(s) parent(s) ou le conjoint	Hébergé ou logé par des tiers (famille ou amis)	Habitat de fortune, habitation mobile, sans abri <sup>3</sup>	Ensemble
<b>Ayant une activité professionnelle, dont :</b>	31	35	9	1	1	15	8	1	100
Salarié en CDI (y compris intermittent)	38	39	7	0	1	7	6	1	100
Salarié en CDD, intérimaire, saisonnier, emplois occasionnels	33	31	8	1	0	14	12	0	100
Salarié en contrat aidé / IAE / AVA	36	23	20	1	1	9	8	3	100
Alternance	12	32	13	1	2	34	6	0	100
Indépendant	38	45	4	0	0	4	7	2	100
Autre	24	14	7	2	0	35	18	0	100
<b>En stage de formation</b>	19	27	13	2	7	23	8	1	100
<b>Chômeur inscrit à Pôle emploi</b>	28	14	6	3	2	27	17	2	100
<b>Chômeur non inscrit à Pôle emploi</b>	28	11	7	2	2	32	12	4	100
<b>Retraité</b>	15	32	11	0	10	20	12	0	100
<b>Dans l'impossibilité administrative ou médicale d'exercer une activité professionnelle</b>	34	10	12	2	31	4	7	1	100
<b>Autre inactif de 16 ans ou plus</b>	21	15	11	4	1	25	19	4	100
<b>Étudiant ou jeune de moins de 16 ans</b>	26	18	9	1	1	38	7	1	100
<b>Ensemble</b>	29	26	8	1	2	22	10	1	100



IAE : insertion par l'activité économique. AVA : adaptation à la vie active.

1. Locataire, sous-locataire, accédant à la propriété ou propriétaire.

2. La modalité « logement adapté » inclut ici les locataires en intermédiation locative et les locataires d'un logement conventionné aide au logement temporaire (ALT) [Environ 1 % du total des personnes présent au 1<sup>er</sup> janvier 2016 et sorties en 2016 deviennent locataires en IL ou locataires d'un logement conventionné ALT].

3. La modalité « habitat de fortune, etc. » inclut ici les personnes à l'hôtel à leurs frais (moins de 0,5 % du total des personnes présent au 1<sup>er</sup> janvier 2016 et sorties en 2016 vont dans un hôtel à leurs frais).

**Note** > La couleur de chaque case correspond au résidu du test du Chi correspondant : les modalités en violet sont surreprésentées tandis que les modalités en marron sont sous-représentées. L'information n'a pas été renseignée pour 35 % des individus. En raison d'une non-réponse trop élevée, les données des personnes logées dans un établissement ADOMA ne sont pas prises en compte dans ce tableau (*encadré 1*).

**Lecture** > 38 % des adultes logés au 1<sup>er</sup> janvier 2016, sortis en 2016 et titulaires d'un CDI au moment de leur sortie ont obtenu un logement social à la sortie. Ils sont particulièrement surreprésentés au sein de cette catégorie.

**Champ** > France entière (hors Mayotte), personnes logées au 1<sup>er</sup> janvier 2016 (hors établissements ADOMA) et sorties avant le 15 décembre 2016, hors enfants accompagnant une famille ou un groupe.

**Source** > DREES, enquête auprès des établissements et services en faveur des adultes et familles en difficulté sociale (ES-DS) 2016.

L'âge et la mobilité résidentielle sont, enfin, nettement imbriqués. Quand elles ne sont pas redirigées à la sortie vers un établissement hébergeant des personnes âgées (7 %) ou un établissement médical ou médico-social (3 %), les personnes retraitées se tournent vers le parc locatif privé (32 %) ou sont hébergées par un tiers (12 %). Au sein de la frange la plus jeune de la population accueillie en logement adapté (les étudiants ou les jeunes de moins de 16 ans) seuls 18 % rejoignent le parc locatif privé tandis que 38 % reviennent chez leurs parents ou vont chez leur conjoint. Ces deux classes d'âge situées aux extrêmes partagent néanmoins un point commun : elles sont sous-représentées parmi les accédants au parc locatif social (respectivement 15 % et 26 % des sortants de ces deux groupes).

Les personnes qui suivent une formation en alternance ont quant à elles une plus grande propension que la moyenne à opter, à leur sortie, pour le parc locatif privé (32 %) ou à bénéficier d'un hébergement chez leur(s) parent(s) ou leur conjoint (34 %). Elles vont également un peu plus souvent dans un autre logement adapté (13 %).

La situation résidentielle demeure précaire pour les « autres » inactifs de plus de 16 ans qui ne sont que 21 % (contre 29 % pour l'ensemble des sortants) à bénéficier d'un relogement au sein du parc social. Lorsqu'ils ne sont pas accueillis dans un autre logement adapté (11 %) ou un centre d'hébergement (4 %), ces derniers se reposent principalement sur leur réseau d'entraide (44 %). Ils sont également surreprésentés parmi les personnes sans abri ou vivant dans un habitat de fortune ou une habitation mobile après leur sortie (4 % d'entre eux contre seulement 1 % des sortants).

## ■ POUR EN SAVOIR PLUS

Les données détaillées portant sur trois vagues de l'enquête auprès des établissements et services en faveur des adultes et familles en difficulté sociale sont disponibles sur le site internet de la DREES : [https://drees2-sgso-cialgouv.opendatasoft.com/explore/dataset/3921\\_l-enquete-aupres-des-etablissements-et-services-en-faveur-des-adultes-et-fa/information/](https://drees2-sgso-cialgouv.opendatasoft.com/explore/dataset/3921_l-enquete-aupres-des-etablissements-et-services-en-faveur-des-adultes-et-fa/information/)

La méthodologie de l'enquête auprès des établissements et services en faveur des adultes et familles en difficulté sociale et la liste des publications qui en ont été tirées sont disponibles sur le site internet de la DREES : <https://drees.solidarites-sante.gouv.fr/sources-outils-et-enquetes/06-lenquete-aupres-des-etablissements-et-services-en-faveur-des-adultes>

**Arènes, J.-F., Pierre-Marie, E., Galois, G., Pagès, E.** (2018). [Les dispositifs d'hébergement et de logement adapté dans la Métropole du Grand Paris](#). APUR/DRIHL Île-de-France.

**Cabannes, P.-Y., Sigal, M.** (2019, décembre). [Le personnel des centres d'hébergement pour adultes et familles en difficulté sociale](#). DREES, *Les Dossiers de la DREES*, 46.

**Chauvin, P.-A.** (2021). [Les conditions de sortie de l'hébergement social](#). DREES, *Les Dossiers de la DREES*. À paraître.

**Pliquet, E.** (2019, février). [Hébergement des personnes en difficulté sociale : 140 000 places fin 2016, en forte évolution par rapport à 2012](#). DREES, *Études et Résultats*, 1102.

**Guillouet, J.-J., Pauquet, P.** (2014, janvier). [Hébergement et logement adapté : quelle rotation en Île-de-France ?](#) IAU d'Île-de-France, *Note rapide Habitat*, 638.

**Guillouet, J.-J., Pauquet, P., Traoré, D.** (2013, juillet). [Les structures d'hébergement et de logement adapté en Île-de-France en 2012. Offre, rotation et conditions de logement avant et après les séjours](#). IAU d'Île-de-France.

**Haut comité pour le logement des personnes défavorisées** (2010, juillet). [Du foyer de travailleurs migrants à la résidence sociale : mener à bien la mutation](#). 16<sup>e</sup> rapport du HCLPD.

## Annexe 1. Comparaison des caractéristiques sociodémographiques des adultes logés, selon l'opérateur gérant l'établissement et taux de sortie du logement adapté

**Tableau 1** • Caractéristiques sociodémographiques des adultes logés dans un établissement ADOMA

	FJT	FTM	Résidences sociales			Ensemble	En %
			ex-FJT	ex-FTM	ex nihilo		
<b>Sexe</b>							
Femme		5	20	12	32	10	
Homme		95	80	88	68	90	
<b>Âge</b>							
Moins de 18 ans		0	0	0	0	0	
De 18 à 24 ans		1	8	3	14	3	
De 25 à 34 ans		11	41	13	24	13	
De 35 à 49 ans		26	28	23	26	25	
De 50 à 64 ans		29	16	28	21	28	
De 65 à 79 ans		27	6	28	12	26	
80 ans ou plus		5	1	5	3	5	
<b>Situation familiale</b>							
Homme seul sans enfant		94	73	86	63	88	
Femme seule sans enfant		4	10	8	18	7	
Homme seul avec enfant(s)		0	1	0	1	0	
Femme seule avec enfant(s)		1	4	2	9	2	
Couple sans enfant		1	7	2	5	2	
Couple avec enfant(s)		0	6	1	4	1	
Groupe d'adultes avec ou sans enfant(s)		0	0	0	0	0	
<b>Nationalité</b>							
Française		24	48	31	48	29	
Étrangère ressortissant de l'Union européenne		3	11	3	4	4	
Étrangère non ressortissant de l'Union européenne		72	41	65	47	67	

**Lecture** > Les hommes représentent 90 % des adultes logés dans un logement adapté géré par l'opérateur ADOMA.

**Champ** > France entière (hors Mayotte), personnes logées au 15 décembre 2016 dans une résidence sociale ou un FTM ADOMA, hors enfants accompagnant une famille ou un groupe.

**Source** > DREES, enquête auprès des établissements et services en faveur des adultes et familles en difficulté sociale (ES-DS) 2016.

**Tableau 2** • Caractéristiques sociodémographiques des adultes logés dans un établissement hors ADOMA

	FJT	FTM	Résidences sociales			Ensemble	En %
			ex-FJT	ex-FTM	ex nihilo		
<b>Sexe</b>							
Femme	37	4	31	8	38	28	
Homme	63	96	69	92	62	72	
<b>Âge</b>							
Moins de 18 ans	7	0	7	0	1	4	
De 18 à 24 ans	72	4	54	3	29	42	
De 25 à 34 ans	21	9	20	9	34	20	
De 35 à 49 ans	0	24	6	25	20	12	
De 50 à 64 ans	0	31	5	33	12	12	
De 65 à 79 ans	0	28	6	26	3	8	
80 ans ou plus	0	5	2	4	1	2	
<b>Situation familiale</b>							
Homme seul sans enfant	62	96	67	91	56	70	
Femme seule sans enfant	36	3	28	6	27	25	
Homme seul avec enfant(s)	0	0	0	0	1	0	
Femme seule avec enfant(s)	0	0	1	1	8	2	
Couple sans enfant	2	0	3	1	3	2	
Couple avec enfant(s)	0	1	1	1	4	1	
Groupe d'adultes avec ou sans enfant(s)	0	0	0	0	0	0	
<b>Nationalité</b>							
Française	73	34	70	26	55	56	
Étrangère ressortissant de l'Union européenne	3	3	5	3	5	3	
Étrangère non ressortissant de l'Union européenne	24	62	26	71	40	40	

**Lecture** > Les hommes représentent 72 % des adultes logés dans un logement adapté non-géré par l'opérateur ADOMA.

**Champ** > France entière (hors Mayotte), personnes logées au 15 décembre 2016 dans une résidence sociale, un FTM ou un FJT géré par un autre opérateur qu'ADOMA, hors enfants accompagnant une famille ou un groupe.

**Source** > DREES, enquête auprès des établissements et services en faveur des adultes et familles en difficulté sociale (ES-DS) 2016.

**Tableau 3** • Taux de sortie dans l'année et taux de sortie du logement adapté, par type d'établissement

	FJT	Résidences sociales			En %
		ex-FJT	ex-FTM	ex nihilo	
Taux de sortie	57	50	18	40	
Taux de sortie du logement adapté	51	46	17	38	

**Note** > Le taux de sortie désigne la proportion de personnes quittant l'établissement en cours d'année parmi celles y résidant en début d'année. Nous utilisons par commodité de langage le terme « sortie dans l'année ». Il s'agit en fait d'une sortie entre le 2 janvier et le 15 décembre. Le taux de sortie du logement adapté exclut les sortants de l'établissement allant vers un autre logement adapté. On inclut ici dans le logement adapté les locataires en intermédiation locative et les locataires d'un logement conventionné aide au logement temporaire (ALT).

**Lecture** > 40 % des personnes logées dans une résidence sociale ex nihilo au 1<sup>er</sup> janvier 2016 sont sorties de l'établissement en 2016. 38 % des personnes logées dans une résidence sociale ex nihilo au 1<sup>er</sup> janvier 2016 sont sorties de l'établissement en 2016 vers un logement n'étant pas un logement adapté.

**Champ** > France entière (hors Mayotte), personnes logées au 1<sup>er</sup> janvier 2016 en FJT ou résidence sociale.

**Source** > DREES, enquête auprès des établissements et services en faveur des adultes et familles en difficulté sociale (ES-DS) 2016.



## **Les dossiers de la DREES**

N° 81 • juillet 2021

---

**Le logement adapté,  
un tremplin vers  
le logement ordinaire**

---

**Directeur de la publication**  
Fabrice Lenglard

**Responsable d'édition**  
Valérie Bauer-Eubriet

**ISSN**  
2495-120X

Ministère des Solidarités et de la Santé  
Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES)

**14 avenue Duquesne - 75 350 paris 07 SP**  
**Retrouvez toutes nos publications sur [drees.solidarites-sante.gouv.fr](https://drees.solidarites-sante.gouv.fr) et nos données sur [www.data.drees.sante.fr](https://www.data.drees.sante.fr)**

---